

Bulletin mensuel de l'Administration des postes

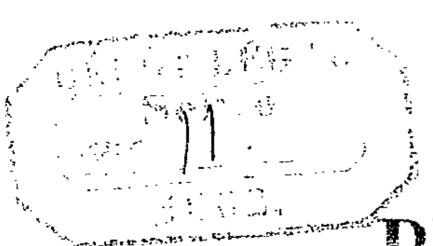


France. Administration des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel de l'Administration des postes. 1862-10.

- 1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

- 2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
- 3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.
- 4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.
- **5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.
- 6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.
- 7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter



Nº 86.

BULLETIN

MENSUEL

DE L'ADMINISTRATION DES POSTES.

OCTOBRE 1862.

SOMMAIRE.

INSTRUCTIONS DE L'ADMINISTRATION.

CIRCULAIRE No 266. - 30 DIVISION. - 30 BUREAU.

VÉRIFICATION DES PRODUITS.

	•	Page	s.
Valeurs déclarées et valeurs cotées. — Notification au sujet de l'envoi à l'Aministration par les inspecteurs, des certificats nos 128 et 129 bis, relatifs à la comptabilité du droit perçu pour le transport de ces valeurs		38	i6
NOTIFICATIONS DIVERSES.			
Opérations commerciales et industrielles. — Interdiction aux agents de s'immiscer dans ces opérations		33	57
Dictionnaire des postes. — Publication d'un supp ément pour les trois nouveaux départements des Alpes Maritimes, de la Savoie et de la Haute-Savoie		23	57
Changements prescrits dans l'expédition des dépèches des bureaux ambutants pour les bureaux sédentaires des départements pendant le			J 1
mois de septembre 1862	358		
Changements dans la circonscription de bureaux de poste	364		
Ouverture et itinéraires des lignes provisoires de l'Indo-Chine Tableau indiquant l'itinéraire ainsi que les jours de départ et d'arrivée des paquebots à vapeur de la Compagnie des Messageries Impériales, affectés au transport des correspondances pour les Indes orientales,	363	a 3	ઇ⊈
la Cochinchine et la Chine	365	å 3	68
Correspondances transmises au moyen du service postal français de			
, l'Indo-Chine		3	69
		•	

Bull. mens. No 86. - 7e vol.

Modifications d'itinéraires des lignes de la Méditerranée	Pages. 369 à 370
diterrance, de la mer Noire et du Danube	371 à 381
les paquebots des lignes d'Egypte et de Syrie	382 à 385
Erratum au Bulletin mensuel nº 85 circulaire, nº 264, p. 324	386
Liste des bâtiments en partance pour les colonies et autres pays	
d'outre-mer	387 à 388
2º FAITS DIVERS.	
Acres de probité et de courageux dévouement	389
Relevé des mesures disciplinaires prononcées pendant le mois de sep- tembre 4862, par le Conseil d'administration des postes	390 à 393

1º INSTRUCTIONS DE L'ADMINISTRATION.

CIRCULAIRE Nº 266. — 3º DIVISION. — 3º BUREAU. — VÉRIFICATION DES PRODUITS.

VALEURS DÉCLARÉES ET VALEURS COTÉES. — ENVOI À L'ADMINISTRATION PAR LES INSPECTEURS DES CENTIFICATS NºS 128 ET 129 b/s relatifs à la comptabilité du droit perçu pour le transport de ces valeurs.

§ 1er. L'Administration a décidé que la révision de la comptabilité du droit perçu pour le transport des valeurs déclarées et des valeurs cotées, qui avait été provisoirement confiée au 4e Eureau de la 4re division (aujourd'hui 2e Bureau), ce serait, à partir du 1er octobre courant, d'être effectuée par ce Bureau et que ce travail serait attribué au Bureau de la vérification des produits (3e Division).

§ 2. Par suite de cette nouvelle disposition, les inspecteurs ne devront plus envoyer à la 4re Division le cert ficat no 128, aiusi que le certificat no 129 bis avec les pièces justificatives à l'appui. Ces documents seront, à l'avenir, transmis à l'Administration aux époq es fixées par les §§ 77 et 82 de la circulaire no 135, insérée au Bulletin mensuel no 47, et sous le timbre de la 2e Division, Bureau de la vérification des Produits.

ANNOTATIONS A TRANSCRIRE TEXTUELLEMENT SUR LE BULLETIN MENSUEL. En marge des §§ 77 et 82 de la circ. nº 435. — Bulletin mensuel nº 47: Circ. nº 266; Bull. mens. nº 86.

Le Conseiller d'Etat,
Directeur général des postes,
Ed. VANDAL.

NOTIFICATIONS DIVERSES.

30 DIVISION.
OPÉRATIONS
Jer hubeau.

OPÉRATIONS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES. — INTERDICTION AUX AGENTS DE S'IMMISCER DANS GES OPÉRATIONS.

M. Rome Elie, expéditeur en librairie, à Paris, rue Saint-André-des-Arts, 46, et M. Lair-Lamotte, tenant une maison de spécialité pour les soieries noires unies pour robes, à Paris, rue Montmartre, 50, ont adressé des circulaires relatives à leur industrie aux agents des postes dont ils ont réclamé le concours pour le placement de leurs marchandises et les opérations qui s'y rapportent.

Les agents sont invités à se conformer, en ce qui concerne les démarches faites auprès d'eux par M. Rome Elie et par M. Lair-Lamotte, comme par tout autre industriel, aux prescriptions réglementaires rappelées dans la notification parue au Bulletin mensuel, 10.78, de février 4862, page 55. Ils renverront en conséquence à l'Administration, sous le timbre du 4er bureau de la 3e division, toutes les circulaires qu'ils auront reçues ou qu'ils pourront encore recevoir de M. Rome Elie et de M. Lair-Lamotte.

DICTIONNAIRE DES POSTES.—PUBLICATION D'UN SUPPLÉMENT POUR LES 5° BUREAU.

TROIS NOUVEAUX DÉPARTEMENTS DES ALPES-MARITIMES, DE LA SAVOIE ET DE LA HAUTE-SAVOIE.

Un supplément au Dictionnaire des Postes vient d'être publié par les soins de l'Administration des postes. Ce recueil comprend les trois nouveaux départements des Alpes-Maritimes, de la Savoie et de la Haute-Savoie; il fait suite au Dictionnaire général publié en 1860, et sera de même fourni, sans frais, aux agents désignés dans la circulaire nº 169, insérée au Balletin mensuel, nº 56, d'avril 1860, pages 161 et 162.

Les dispositions de cette circulaire sont applicables, de tout point, au supplément annoncé (sauf le prix qui sera indiqué ultérieurement.)

ire DIVISION.

ier BUMEAU.

CHANGEMENTS prescrits dans l'expédition des dépêches des bureaux ambulants pour les bureaux sédentaires des départements, pendant le mois de septembre 1862.

Correspondance intérieure.

Ι	DÉPÈCHES CRÉÉES.	DÉPÈCHES S	UPPRIMÉES.	
Bureaux ambulants expéditeurs.	Bureaux sédentaires.	Stations où sont livrées les nouvelles dépêches.	Bureaux ambulants expéditeurs.	Bureaux sédentuires.
	MGNE D	U NORD (formule	nº 509).	
>>	»	») »)
	LIGNE DE	L'EST (formule no	509 bis).	
Paris à Langres Paris à Strasbourg 1° Paris à Strasbourg 2° Strasbourg à Paris 1° Strasbourg à Paris 2°	Donnemarie-en-Mon- tois Blainville-sl'Eau (2)	Rouge (1).	Parisà Strasbourg 20 Strasbourg & Paris 20	
	LIGNE DE	LYON (formule no	> 509 ter).	
Paris à Auxerre 1°. Paris à Auxerre 2°. Paris à Lyon 2°	Cravant (2)	Auxerre. Chagny.	»	» :
75 ON WATER	LIGNE DE LA MÉI	DITERRANÉE (form	ule no 509 quater).	
Lyon à la Méditer- ranée	Port-de-Bouc	Arles. Rognac.	»	» »
	LIGNE DU CES	NTRE (formule no 5	09 quinquies).	
Paris à Clermont 20. Clermont à Paris 20.	Rogny	Montargis.	Paris à Clermont 10 Paris à Clermont 20 Clermont à Paris 20	Les Bains-du-Moul Dore, Paray-le-Monial. Charolles. Charolles.

⁽¹⁾ Dépèche livrée précédemment à la station de Longueville
(2) Etablissement de poste de nouvelle création.
(3) Etablissement de poste supprimé.

THE PARTY OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH

·	ÉPÊCHES CRÉÉES.	DÉPÊCHES SUPPRIMÉES.		
Bureaux ambulants. expéditeurs.	Bureaux sédentaires.	Stations où sont livrées les nouvelles dépêches.	Bureaux ambulants expéditeurs.	Bureaux sédentaires.
	LIGNE DU SUD-	-OUEST (formule n	o 509 sexies).	
1 1	St-Gildas-des-Bois D	•	Davis 2 Names	Bains-de-Bretagne.
Paris à Bordeaux 2º	{ Cussac D (1)	Bordeaux.	Paris à Nantes {	Le Grand-Fougeray
	LIGNE DES PY	r ÉNÉES (formule 1	10 509 septies).	•
Formule réimprim	će à la date du 15 oct	obre.		
>0	»	N N	Cette à Bordeaux	Villefranche - de Conflent.
	LIGNE DE L'	OUEST (formule n	o 509 octies)	
Paris à Rennes Paris à Rennes	Lorient	Rennes. Rennes. Le Mans.	Paris à Rennes	Languidic. Locminé. Port-Louis.

	DÉPÈCHES CRÉÉES.		DÉPÊCHES SU	JPPRIMÉES.
Bureoux ambulants expéditeurs.	Bureaux sédentaires.	Stations où sont livrées les nouvelles dépêches.	Bureaux ambulants expéditeurs.	Bureaux sédentaires.
	1			
	LIGN	E DE L'OUEST (Su	ite).	
Paris à Rennes Rennes à Paris	Epernon (4) Courville (1) Pontgouin (1) Bretoncelles (1) Condé-sur-Huine (1) Amb. Rennes à Paris Yvré-l'Evêque. St-Mars-de-la-Brière Montfort-le-Rotrou. Condé-sur-Huine Bretoncelles. Pontgouin Courville. Amb. Paris à Rennes	Yvré-l'Evêque. Saint-Mars. Pont-de-Gennes. Condé		70
	LIGNE DU NO	RD-OUEST (formule	no 509 nonies).	
») »	· »	Paris au Hoyre 1º. Le Havre à Paris 2º.	} Etretat.
	LIGNE DES AF	DENNES (formule n	• 509 devies).	
*	'n) »	}]» .	! *
				•
(1) Dépêches live	rées précédemment aux	stations respectives	5.	

Tre DIVISION.

CHANGEMENTS DANS LA GIRCONSCRIPTION DE BUREAUX DE POSTE.

3e BUREAU

(Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs des journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.)

départements.	noms des communes ou autresdocalités.	BUNGAUX qui les desservent en ce moment.	BUNEAUX qui les desserviront à l'avenir.	OBSERVA-
1	: <u>9</u>	3	4	-5
	La Chapelle-Monthodon Berrias	•		
	Ajasse, Bellevue, la Jugie et la Pourelie (sections de la commune d'Ar-	Arnac-Pompadour		Exceptionn [†] .
Creuse	Saint-Moréil,	Bourganeuf	Sauviat (Haute-Vienne)	,
	1	Crest	į	
Eure-et-Loiv	Garancières	Tréon	Dreux. Tréon.	
Gironde	Ludon	Margaux	Cussac (1).	
Hérault	\Saint-Jean-du-Fos Saint-Guilhem-le-Désert .	Gignae	Anione.	
Marne		Bourgogne		
Meurthe	Blainville-sur-l'Eau Mont. Damelevières. Charmois Xermaménil. Lamath. Barbonville Vigneulles Fervières	Id. Id. Id. Id. Id. Id. Id. Id. Rosières-aux-Salines Id. Saint-Nicolas-du-Port Neuviller-sur-Mosel e (2). Id. Id. Id.	Blainville-sur-l'Eau (1). Id. Id. Id. Id. Id. Id. Id. Id. Id. Id	

⁽¹⁾ Etablissement de poste de nouvelle création.(2) Etablissement de poste supprimé.

也不是是一个,我们就是一个,他们的一个是一个,我们就是一个人的,我们就是一个人的,我们就是一个人的,我们也是一个人的,我们也是一个人的,我们也是一个人的,我们也是 第一个人的,我们就是一个人的,我们就是一个人的,我们就是一个人的,我们就是一个人的,我们就是一个人的,我们就是一个人的,我们是一个人的,我们也是一个人的,我们也

départements. 1	noms des communes ou autres localités. 2	BOREAUX qui les desservent en ce moment. 3	BUNEAUX qui les desserviront à l'avenir. 4	orserva- tions. 5
	Neptvant Lamouilly Olisy-sur-Thiers Martiacourt Soulom	Id. Id. Id.	ld. Id. Id.	
Rhône	l se serriroire de la com-		Cours.	Exceptionnt.
Somme	Vergies Harbonnières Bayonvillers Guillaucourt Wiencourt	Id.	Oisemont. Rosières-de-Picardie. Id. Id. Id. Id.	
Yome	Crayant	Id. Chéroy Pont-sur-Yonne	Vallery (1).	

⁽¹⁾ Etablissement de poste de nouvelle création.

ge DIVISION.

Bureau
des paquebots.

OUVERTURE ET ITINÉRAIRES DES LIGNES PROVISOIRES DE L'INDO-CHINE.

La Compagnie des Messageries impériales concessionnaire des lignes postales de l'Indo-Chine, en vertu de la loi du 3 juillet 1861 et du décret impérial du 22 du même mois, ayant obtenu l'autorisation d'exécuter, par anticipation, une partie de ses services, S. Exc. M. le ministre des finances a réglé de la manière suivante, par décisions en date des 14 avril et 5 juillet derniers, le mode et les conditions de l'exploitation à entreprendre.

Provisoirement, les lignes à desservir, sont:

Celle de Marseille-Suez à Saïgon, prolongée sans interruption jusqu'à Hong-Kong;

Celle de Pointe-de-Galles à Calcutta;

Et celle de Hong-Kong à Shang-Haï.

Les premiers départs auront lieu dans l'ordre ci-après :

(de Marseille, le	19 octobre.
Pour Hong-Kong { de marseme, le	27 —
De Hong-Kong pour Suez et Marseille, le	26 novembre.
De Calcutta pour Pointe-de-Galles, le	3 · —
De Pointe-de Galles pour Calcutta, le	13 -
De Hong-Kong pour Shang Haï, le	28 décembre,
en coïncidence avec le départ de Marseille, du 19 no-	
vembre.	•
De Shang-Haï pour Hong-Kong, le	21 janvier 1863.

Les agents des postes trouveront dans les tableaux d'itinéraires insérés au présent Bulletin mensuel, tous les renseignements concernant la marche des paquebots, qui peuvent leur être nécessaires au point de vue de leur

service et des éclaircissements qui seraient réclamés par le public.

Il est affecté, dès le début, à l'exécution du service postal de l'Indo-Chine, six paquebots, dont trois de la force nominale de 500 chevaux, l'Impératrice, le Donnai, le Cambodge et un de la force de 400 chevaux, l'Alphée, seront employés spécialement sur la ligne de Suez à Hong-Kong;

Deux paquebots de 400 et 250 chevaux, l'Erymanthe et l'Hydaspe. sont

destinés, le premier, à l'embranchement de Pointe-de-Galles à Calcutta, et le second à l'embranchement de Hong-Kong à Shang-Haï.

Une notification ultérieure fera connaître les dispositions arrêtées pour l'accomplissement du service des postes, tant à bord des paquehots que dans les stations des lignes qui vont être inaugurées.

TABLEAU

INDIQUANT L'ITINÉRAIRE AINSI QUE LES JOURS DE DÉPART ET D'ARRIVÉE
DES PAQUEBOTS A VAPEUR DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES IMPÉRIALES AFFECTÉS AU TRANSPORT :
DES CORRESPONDANGES POUR LES ANDES ORIENTALES, LA COCHINCHINE ET LA CHINE.

ITINÉRAIRE de la ligne provisoire de Marseille-Suez à Hong-Kong.

STATIONS.	marines d	Nombre l'heures de narche.	1 1 2	Heures des arrivées.	Durée de la station.	Dates des départs.	Heures des déports.	Temps de marche et de station camulé.	OBSERVATIONS.
	•	•	ALL	ER.	•		•		
Marseille	190 2/3 278 2/3	88 148 h.	» 22 26	2 h. m. 2 h. m.	8 h.	19 22 »	2 h. s. 10 h. m. "	68 h. 88 455 h.	ou 6 j. 12 h.
Transbordement à Alexandrie et transit par l'isth- me de Suez	.		• • • •		*			38 h.	
Suez. Aden Pointe-de-Galles. Singapore. Saïgon Hong-Kong	436 741 2/3 501 1/3 212 1/3	n 437 h. 224 458 67 96		9 h. m. 5 h. m. 8 h. m. 10 h. m. midi.	9 12 h. 13 7 26 »	27 3 43 20 24 »	4 h. s. 9 h. s. 6 h. s. 3 h. s. midi.	149 h. 237	
Тотаих		682 h.			58 h.		, , , , , , , , , , , ,	740 h.	ou 30 j. 20 h.
Séjour à H	ong-Kong	• • • • • • • •				~ 		. 672 h.	ou 28 jours.
		P	ETO	UR.					Nota. — C'est pendant ce séjour
Hong-Kong Saïgou	305 212 4/3 501 1/3 711 2/3	» 96 h 67 458	30 4 11 21 27	midi. 7 h. m. 6 h. m. 2 h. s. 4 h. s.	24	26 1 4 12 21	midi. midi. 4 h. s. 6 h. m. 11 h. s.	. 482	que le paquebot de
Toraux Transbordement Suez, et trans par l'isthme	à	682 h.			66 h	-		748 h	•
Alexandrie Messine Marseille	278 2/3 190 2/3	60	» 3 5	% h. m 4 h. m 10 h. s.		_ »	midi. 10 h. m	60	ou 6 j. 10 h.

Les dates et heures du départ de Marseille au voyage d'aller, et du départ de Hong-Kong au voyage de retour, sont seules impératives. — La durée des séjours dans les ports d'escale, indiquée aux itinéraires, est la durée maximum que la Compagnie conserve la faculté d'abréger dans l'in'érêt de la rapidité de la navigation postale. — Toutefois, la durée du stationnement à Pointe-de-Galles et à Singapore, tant à l'aller qu'au retour, pourra être élevée facultativement à 24 heures, dans tous les cas où la nécessité en sera reconnue par les capitaines des paquebots. — La Compagnie aura la faculté de profiter de l'avance qui résultera du retour périodique des mois de 3t jours, et de toute avance obtenue dans la navigation. — En cas de retard dans l'arrivée à Pointe-de-Galles et à Hong-Kong, aux voyages de retour, des paquebots venant de Calcutta et de Shang-Haï le maximum de l'attente des paquebots de la grande ligne, sera de 3 jours pleins au delà de la date réglementaire. Passé ce délai, ils partiront, que ceux d'embranchement soient arrivés ou non. — La date indiquée ci-dessus pour le départ d'Alexandrie sur Marseille, au voyage de retour, est un simple renseignement. Le paquebot effectuant ce voyage quittera Alexandrie aussitôt après l'embarquement des dépêches, des passagers et des marchandises provenant de la grande ligne de l'Indo-Chine. — Par contre, ce paquebot attendra, dans tous les cas, l'arrivée de ces dépêches, de ces passagers et de ces marchandises, avant de partir pour Marseille.

RECAPILULATION.	
Marseille à Alexandrie	156 h.
Alexandrie à Suez (transit)	38
Sucz à Hong-Kong	740
Séjour	672
Hong-Kong à Suez	748
Suez à Alexandrie (transit)	44
Alexandrie à Marseille	154

から、 またがい かんかい かんかん (1977年) (

TOTAL..... 2.552 h., soit 106 j. 8 h-

ITINÉRAIRE De la ligne de Pointe-de-Galles à Calcutta et Chandernagor.

STATIONS.	Nombre de lieues marines à parcourir	de	Dates des arrivées.	Heures des arrivées.	Durée de la station.	Datés des déports.	Heures des départs.	Temps de marche et de station cumulé.,	OBSERVATIONS.
]		ALI	LER.		ļ			
Pointe-de-Galles Pondichéry Madras Calcutta	163 1/3 30	10	» 15 16 20	» 2 h. s. 6 h. m. 4 h. m.	» 6 h. 6 »	13 15 16 "	8 h. m. 8 h. s. midi. »		
Totaun	450	149 h.		• • • • • •			,	161 h.	ou 6 j . 17 h.
Séjour	•••••	••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	••••	•••••	••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	, 	· • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	. 319 h.	ou 13 j. 7 h.
			RE	TOUR.	·			-	
Colcutta	. 256 2/3 . 30	85 h. 40 54	6 7 10	9 h. s. 3 h. s. 4 h. m.	8 h. 7 h.	3 7 7 %	8 h. m. 5 h. m. 40 h. s.	93 h. 47 54	
Тотаих	. 450	149 h.	3		15 h.		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	. 164	ou 6 j. 20 h.

La date du départ de Calcutta, au voyage de retour sur Pointe-de-Galles, est seule imperative. La durée de séjour dans les ports d'escale, est la durée maximum que la Compagnie conserve la faculté d'abréger.

Le paquebot de cette ligne ne devra, en aucun cas, quitter Pointe-de-Galles qu'après l'arrivée du paquebot venant de Suez.

Le transport des dépêches entre Calcutta et Chandernagor s'effectue par la voie du chemin de fer. Durée du trajet; 2 h. environ.

Le séjour principal est à Calcutta. Le paquehot ne stationne que 76 heures à Pointe-de-Galles, entre chaque voyage.

RÉCAPITULATION.

Aller	161 h.
Séjour	
Retour	

Total..... 644 h., soit 26 j. 20 h.

ITINÉRAIRE De la ligne provisoire de Hong-Kong à Shang-Haï.

STATIONS.	Nombre de lieues marines à parcourir	de	des arrivées.	Heures des arrivées.	Durée de la station.	Dates des départs.	Heures des départs.	Temps de marche et de station cumulé:	OBSERVATIONS.				
	ALLER.												
Hong-Kong Shung-Haï	266 2/3	88 h.	2	10 h. m.	>>	28	6 h. s.	88 h.					
Totaun	. 266 2/3	88 h.			>)	-	.,,,,,,	. 88 h.	ou 5 j. 16 h.				
Séjour	454 h.	ou 18 j. 22 h.											
			RE	TOUR.									
Shang-Haï	266 2/	3 88 h	2/3	minuit	» »	21		n. » 88 h					
Totaux	266 2	/3 88 1	1.		»			S8 1:	ou 3 j. 16 h.				
La date du départ de Shang-Haï pour Hong-Kong, est seule impérative. Le paquebot de cette ligne ne devra, dans aucun cas, quitter Hong-Kong qu'après l'arrivée du paquebot venant de Suez.													
RÉCAPITULATION.													
The state of the s	Aller												

Тоты..... 630 h., soit 26 j. 6 h.

ILL. MENS. Nº 86.

e DIVISION.

Bureau de la orrespondance étrangère. CORRESPONDANCES, TRANSMISES AU MOYEN DU SERVICE POSTAL.
FRANÇAIS, DE L'INDO-CHINE.

Les correspondances à d'estination des établissements français dans l'Inde (Pondichéry, Chandernagor, Karikal, Yanaon et Mahé), et de la Cochinchine qui seront acheminées au moyen du paquebot-poste français partant de Marseille, le 19 octobre courant, seront soumises aux conditions d'affranchissement et aux taxes applicables à celles des correspondances de même nature, origine et destination, qui sont transmises par la voie de Suez et des paquebots britanniques.

Quant aux lettres et aux imprimés à destination d'Aden, des possessions britanniques de la presqu'île de l'Inde, de l'île de Ceylan, de Singapore et de Hong-Kong, qui seront acheminés au moyen du paquebot français susmentionné, ils devront provisoirement être affranchis jusqu'au port de débarquement en Asie.

La taxe d'affranchissement de ces objets sera, savoir :

- 4º Pour chaque lettre, de 60 centimes par 7 grammes 4/2 ou fraction de 7 grammes 4/2.
- 2º Pour chaque paquet d'imprimés, de 12 centimes par 40 grammes ou fraction de 40 grammes.

Les lettres et les imprimés affranchis jusqu'au port britannique de débarquement seront frappés du timbre P. P.

Les dispositions du premier alinéa de l'article 245 de l'Instruction générale sont applicables aux lettres que les militaires ou marins français présents sons les drapeaux ou pavillons dans les parages desservis par les paquebots-poste français des lignes de l'Indo-Chine, échangeront avec la mère patrie, par la voie de ces paquebots.

20 DIVISION.

Bureau MODIFICATIONS D'ITINÉRAIRES DES LIGNES DE LA MÉDITERRANÉE.

Par suite de l'ouverture des services de l'Indo-Chine que l'Administration notifie dans ce même Bulletin, il a été introduit dans l'organisation de quelques lignes de la Méditerranée les modifications ci-après:

A dater du 19 octobre prochain, le service direct de Marseille à Alexandrie (ligne d'Egypte), au lieu de passer par Malte, passera par Messine.

Il sera établi entre Marseille et Alexandrie trois ordinaires par mois, espacés de 10 en 10 jours.

Les expéditions auront lieu de part et d'antre les 9, 19 et 29.

Un service spécial « de Syrie » se composant des parcours réglementaires de Marseille à Smyrne et de Smyrne à Alexandrie, où s'arrêteront les voyages, fonctionnera dès la même époque.

Le retour s'opérera par les mêmes escales qu'à l'aller.

Une correspondance a été ménagée à Alexandrie entre les paquebots de la ligne nouvelle d'Egypte et ceux de la ligne nouvelle de Syrie.

On pourra donc continuer à emprunter pour correspondre de France avec la Syrie et réciproquement, les passages alternatifs des paquebots aux stations de la Méditerranée échelonnées depuis Mersina jusqu'à Jaffa.

Les tableaux nos 4 et 2 ci-annexés, intitulés : « Tableaux des coïncidences à Alexandrie, etc., etc., » sont destinés à indiquer les résultats de la direction des dépêches dans les deux sens.

Les autres lignes remaniées sont celles:

Du Levant (Marseille à Constantinople), qui a reçu une notable accélération;

D'Italie (Marseille à Malte), où la vitesse a été également élevée et où il a été introduit quelques modifications dans l'heure du départ de divers ports;

De Thessalie (Constantinople à Salonique), dont l'itinéraire ne présente, comme condition nouvelle, qu'une prévision relative à la correspondance avec la ligne de Marseille à Constantinople;

De l'Archipel (Constantinople à Smyrne), dont la marche a été calculée de manière à assurer la rencontre avec divers services coïncidents.

Les agents es postes trouveront dans le présent Bulletin mensuel un tableau des nouveaux itinéraires, dont la mise en vigueur aura lieu ainsi qu'il suit :

Pour la ligne de Marseille à Alexandrie par Messine, le 19 octobre.

De Marseille à Smyrne (1er départ de Marseille, le	18	
et à Alexandrie. (1er départ d'Alexandrie, le	27	
D'Italie, le	16	
De Marseille à Constantinople, le	11	
De l'Archipel (1er départ de Constantinople), le	24	
De Thessalie (ter départ de Constantinople), le	17	<u> </u>

On a fait suivre, en outre, ce tableau, de la reproduction des itinéraires des lignes de la Méditerranée et de la mer Noire, non remaniées, asin de réunir d'une manière synoptique, toutes les indications sur l'ensemble du réseau.

TABLEAU

INDIQUANT LA MARCHE AINSI QUE LES HEURES DE DÉPART ET D'ARRIVÉE DES PAQUEBOTS EFFECTUANT LE SERVICE DES LIGNES POSTALES DE LA MÉDITERRANÉE, DE LA MER NOIRE ET DU DANUBE.

TABLEAUX SPÉCIAUX DE LA CORRESPONDANCE ÉTABLIE A ALEXANDRIE, ENTRE LES PAQUEBOTS DES LIGNES D'ÉGYPTE ET DE SYRIE.

Octobre 4862.

De la ligne du Levant (Marseille à Constantinople).

SERVICE HERDÓMADAIRE.

STATIONS.	Nombre de lieues marines à parcourir	Nombre: d'heures de marche.	Dales des arrivées.	Heures des arrivées.	Durée de la station.	Dates des départs.	Heures des départs.	Temps de marche et de station cumu!é.	OBSERVATIONS.
	-			. !	-		1	l :	
			ALI	LER.					
Marseille	490 2/3 470 2/3	51 24	» Mardi. Jeudi. Vendredi Samedi.	» 2 h. m. Midi 2 h. s. 6 h. m.	» h. 5 1	Samedi. Mardi. Jeudi. Vendredi	5 h. s. 9 h. m. 5 h. m. 3 h. s.	% 6% h. 56 22 15	
Totaux	480 1/3	444 h.			13 h.			157 h.	ou 6 j. 43 h.
Séjour			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		• • • • • • •		· • • • • • • • •	. 130 h.	ou 5 j. 10 h.
	- ,	1	, RET	OUR.		-	•		
Constantinople (4) Dardonelles (3) Le Pirée (2 Messine (4) Marseille	48 1/3 70 2/3 170 2/3	21 51	Vendredi Samedi. Lundi. Jeudi.	7 h. m. 5 h. m. 4 h. s. 5 h. m.	1 h. 5 7	Jeudi. Vendredi Samedi. Lundi.	4 h. s. 8 h. m. 40 h. m. 8 h. s.	26 58	
Totaux	480 1/3	144 h.		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	43 h.		******	. 157 h	ou 6 j. 13 h.

Les paquebots de la ligne du Levant devant arriver le plus promptement possible à leur destination, ne sont soumis à aucune prescription réglementaire quant à la durée de leur stationnement dans les ports d'escale.

(1) Correspondence avec la ligne d'Italie.
(2) — — de l'archipel, chaque deux semaines.
(5) — de Thessalie.
(4) — avec les paquebots des lignes du Danübe et de la Mer Noire.

RECAPITULATION.

Aller	٠		•		• :			4		ċ		•	•	•	•	•		•		٠	•				157	h.
Séjour		•		•		•	•	ď	·	•	•	•	•	•	٠	•	٠	•				•	•	•	130	
Retour	٠.					٠		ě	4	•		•	•	٠	•		•	•	•	_	٠.	•	•	•	157	

TOTAL 444 h. on 18 j. 12 h.

De la ligne d'Italie (Marseille à Malte).

SERVICE HEBDOMADAIRE.

STATIONS.	Nombre de lieues marines à parcourir	Nombre d'heures de marche.	Dates des arrivées.	Heures des arrivées.	Durée de la station,	Dates des départs.	Heures des départs.	Temps de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS,
			AL	l Ler.	[1	1	l	
farseille	. 68 27 40 45 60	21 h. 9 12 14 19 16	Samedi. Dimanche Lundi Mardi	3 h. m. 6 h. m. 7 h. m. 10 h. m.	12 11 6 11	Jeudi Vendredi Samedi Dimanch Lundi Mardi	5 h. s 4 h. s midi	30 h 21 23 20	
Totaux	290	91 h	.]		- 49 h			140 b	ou 5 j, 20 l
Séjour.				• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••			101 l	ou 4 j. 5
			RI	ETOUR.				VIII	
Malte	50 60 45 40 27	16 19 14 12 9 21	Mardi. Mercre Jeudi. Vendr	di. 9 h. 1 6 h. 1 di 3 h. 1	n. 9 n. 12 n. 12	Dimane h. Lundi. Mardi. Mercre Jeudi , Vendre	5 h. 7 h. 6 h. 6 h.	s. 26 s. 26 s. 23 s. 24	
Totaux	290	91	h.	· • • • • • • • • •	50	h.		141	h. ou 5 j. 21
(1) Correspon	dence, tou	tes les se semaines	maines, a	vec le paqu	iebot de l	a ligne du le Syrie (A	Levant (N	farseille à	Constantinople
		Aller. Séjou		RÉCAPIT	ULATION.		iotocnic &	Smyrne),	

Total...... 382 h. ou 15 j. 22 h.

De la ligne d'Egypte (Marseille à Alexandrie).

SERVICE PAR DIXAINE.

STATIONS.	Nombre de lieues marines à parcourir	Nombre d'heures de marche.	Dates des arrivées.	Heures des arrivées.	Durée de la station.	Dates des départs.	Heures des départs.	Temps de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
			AL	LER.					
Marseille Messine (1) Alexandric (2)	190 2/3	» 60 h. 88	12,22, 2 16,26, 6	» 2 h. m. 2 h. m.	8 h.	9, 19, 29 12, 22, 2	2 h. s. 10 h. m.	68 h. 88	
Тотаих	469 1/3	148 h.			8 h.			486 h.	ou 6 j. 12 h
Séjour				*********			•••••	85 h.	ou 3 j. 43 h.
			[RE	rour.					
Alexandrie (2) Messine (1) Marseille	. 278 2/3 . 190 2/3	88 h 60	. 23, 3, 43 25, 5, 43	3 7 h. m minuit	. Sh	19, 29, 9 . 23, 3, 1	9 3 h. s 3 midi »	93 h	•
TOTAUX	. 469 1/	3 148 h	-		5 1	1.		153 }	ou 6 j. 9 h,

Les paquebots de la ligne d'Egypte devant arriver le plus tôt possible à leur destination, ne sont soumis à au-cune prescription réglementaire, quant à la durée de leur stationnement dans le port de Messine. Les paquebots

pourront quitter ce port aussitôt qu'ils auront accompli leurs opérations commerciales.

La compagnie aura notamment la faculté de prefiter de l'avance qui résultera des retours périodiques des mois de 31 jours.

RÉCAPITULATION.

Aller	156 h.
Séjour	85
Retour	153

Тотаь...... 394 h., ou 16 j. 10 h.

⁽¹⁾ Correspondance avec la ligne d'Italie.
(2) Correspondance avec la ligne, de Syrie deux fois sur trois et conformément aux indications des tableaux spéciaux intitulés : coïncidences des lignes de Syrie et d'Egypte et coïncidences des lignes d'Egypte et de Syrie.

de la ligne de Syrie. (Réunion des parcours réglementaires de Marseille à Smyrne et Alexandrie à Smyrne).

SERVICE PAR QUINZAINE.

ŧ,			and the second state of the second					·		/		
The state of the s	STATIONS.	Nombre de lieues marines à parcourir	Nombre d'heures de marche,	Dales des arrivées.	Heures des arrivées.	Durée de la station.	Dates des départs.	Heures des départs.	Temps de morche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.		
		l ' '	,	- 	 (¥יזו		1					
į	Marseille) » 1		ALL			ı Camad:	101.				
	Palerme. Messine (1). Syra. Smyrne (2). hodes. A sina Met. adrette. Alexe. ié. Lattaqu. Tripolis. Beyrouth. Jaffa.	169 40 165 2/3 52 52 415 27 2/3 27 1/3 21 46 49	16 26 36 9	Mardi Vendredi Lundi Mercreoi. Jeudi Vendredi Vendredi Samedi	3 h. m. 6 h. m. 5 h. s. 2 h. m. 5 h. m.	3 h. 4 6 45 3 13 48 4 4 38	Mardi J. udi Dimanch Lundi Mercredi Vendredi Vendredi Dimanch	7 h. s. midi. 10 h. s. midi. 5 h. s. 6 h s. 9 h. s. 10 h. m.	43			
T. C.	TOTAUX	S36 2/3	264 li.			144 h.			408 h.	ou 17 j.		
******	. Séiour			· · · · · · · · · · · · · · · ·					. 138 h.	ou 5 j. 18 h.		
e de la constante de la consta	Séjour 138 h. RETOUR.											
THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	Alexandric (3) Jaffa Beyrouth Tripoli Lattaquié Alexandrette Mersina Rhodes Smyrne (2) Syra Messine (1) Palerme Murscille	90 40 40 16 21 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 32 32 40 40 40 40	28 h. 43 57 9 9 55 46 52 43 50	Mercredi. Jewdi. 7 Jewdi. 7 Vendredi Samedi Lundi Mardi Vendredi Lundi Mardi	•		Mardi Jeudi Jeudi Jendi Vendredi Samedi Lundi Jendi Vendredi.		34 h. 31 8 40 25 20			
	Totaux	-836 2/3	264 h.		• • • • • • • • •	450 h.		• • • • • • • • •	414 h.	ou 47 j. 2 h.		
	Ce service commencera de Marseille le samedi 4 octobre, pour se continuer les samedis 18 octobre, 1 or novembre, etc. 11 commencera du côté d'Alexandrie le lundi 27 octobre, pour se continuer le lundi 10 novembre, etc. (1) Correspondance avec la ligne d'Italie. En cas de retard du paquebot de cette ligne, le paquebot de la ligne de Syrie diffère son départ; le maximum de l'attente restant fixé a 24 h. au delà de l'heure réglementaire. (2) Correspondance avec la ligne de l'Archipèl. En cas de retard du paquebot de cette ligne, le paquebot de la ligne de Syrie diffère son départ; le maximum de l'attente restant fixé a 24 h. au delà de l'heure réglementaire. (3) Correspondance avec la ligne d'Egypte, conformément aux indications du tableau spécial : Coincidence des lignes de Syrie et d'Egypte. RÉCAPITULATION. Aller											
					TOTAL		960 h. o	u 40 j.				

de la ligne de l'Archipel. (Constantinople au Pirée).

SERVICE PAR QUINZAINE.

			072TC 1.70	THE AMERICAN		on all the state of the state o		Manager and American Street	1000
STATIONS.	Nombre de lieues marines à parcourir	de de	arrivées	Heures des arrivées.	Durée de la station,	Dates des départs.	Heures des départs.	Temps de morche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
							ì	1	
			AL.	LER.					
Constantinople Gallipoli Dardanelles Mételin Smyrne (4) Syra Le Pirée (2)	40 8 4/3 30 21 2/3 52	3 10 7 16	Samedi	9 h. m. 8 h. s. 4 h. m. 8 h m.	. 1 . 50 . 10	Samedi. Samedi. Samedi. Mardi.	. 40 h. m. 9 h. s	44 h. 4 44 67	The state of the s
Totaux	. 478 2/8	3 57 h.			. 73 h.	_		, 430 in.	ou 5 j. 10 h.
#éjc	our	, 	• • • • • •			. • • • • • • • • •	,	40 h.	ou 1 j. 16h.
			RF	ETOUR.					
Le Pirée (2) Syra Smyrne (1) Mételin Dardanelles Gallipoli Constantinople	$egin{array}{c c} 26 & 2/ \\ 32 \\ 21 & 2/ \\ 30 \\ 8 & 1/ \\ \end{array}$	/3 8 h. 16 7 10 /3 3 3	Samedi, Dimanel Mercred Mercred Mercred Jeudi	ch. 4 h. n di. 3 h. n di. 2 h. s di. 6 h. s 8 h. n	n. 64 n. 1 s. 1 s. 1	Samedi Mardi. Mercre Mercre	di. 4 h. n	s. 80 m. 8 s. 41	
Totaux	178 2	1/3 57 h	l 	• • • • • • • • •	77 h.		. • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	434 ii	ou 1 j. 14 h.
Départ de Con Départ du Pir (1) Correspon l'Archipel diffèr (2) Correspon	rée les ven idance avec re son dén	ndredis 3 o e la ligne d part: le ma	octobre, 47 de Syric.E aximum de	obtobre, 2 En cas de re Pattente a	31 octobre etard du pa restant Tix	e, etc. Aquebot de té à 24 h. :	e cette ligne	e, le paque l'heure re	chot de la ligne de églementaire.

RÉCAPITULATION.

Aller	- 130 h.
Séjour	40
Relour	134

Total..... 304 h., ou 12 j. 16 h.

ITINÍRAIRE

De la ligne de Thessalie (Constantinople à Salonique).

SERVICE PAR QUINZAINE.

STATIONS.	Nombre de lieues marines à parcourir	Nombre d'heures de marche.	Dates des arrivées.	Heures des arrivées.	Durée de la station.	Dates des départs.	Heures des départs.	Temps de marce et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
Constantiuople	[j v		l LER. I »	ļ.	I Vendredi	4 h. soir		
Constantiuople Gallipoli Dardanelles (1) Salonique	40 81/3 70	15 5 23	Somedi .	» 5 h. mat. 10 h. m. 11 h. s	2 h. 2 h. »		7h . mat. midi "		
Totaux Séjour		59 н.			4 h.			43 h.	ou 1 j. 19 h, ou 2 j. 5 h.
		•	RE'	TOUR.					
Salonique Dardonelles(2) Gallipoli Constantinople	· 70 · 8 1/3	3 3 13	Mercredi	5 h. soi: 8 h. soi: 11 h. m	2	. Mercredi	3 h. son 3 h. son 10 h. son	ւ է 25 հ.	
TOTAUX	. 418 1/3	5 9 h		•••••	4 h			. 43 h	ou 1 j. 49 h.

Départs de Constantinople les vendredis 5 octobre, 17 octobre, 31 octobre, etc.
Départs de Constantinople les mardis 7 octobre, 21 octobre, 7 novembre, etc.
(1) Correspondance avec le paquebot de la ligne du Levant venant de France.
(2) Correspondance avec le paquebot de la ligne du Levant venant de Constantinople.
Si le paquebot de la ligne de Thessalie, arrivant aux Dardanelles après le coucher du soleil, ne peut y obtenir la pratique, il pourra différer son départ jusqu'au lendemain matin.

RECAPITULATION.

Aller	45 h.
Séjour	53
Retour	43

Тотац...... 459 h. ou 5 j. 19 h.

De la ligne de Marseille à Naples (ou ligne d'Italie directe).

SERVICE HEBDOMADAIRE.

STATIONS.	Nombre de lieues marines à parcourii	Nombre d'heures de marchè.	Dates des arrivées.	Heures des arrivées.	Durée de la station.	Dates des départs.	Neurcs des départs.	Temps de marche et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
-			AL:	LER.	•	•	1,	i	
Marseille Civita-Vecchia Naples	99	55 15	mercredi Jeudi	» 5 h. m. 6 h. m.	40 h.	Lundi Mercredi			
Тотавх	144	48 h.		••••••	10 h.		· • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	58 h.	ou 2 j. 10 h.
Séjour				• • • • • • • • • •		•••••		56 h	ou 2 j. 8 h.
			RE'	TOUR.					
Naples Civita-Vecchia Marscille	35 45 99	15 h 31	Dimanch	7 h. m. 8 h. s.	% 6 h	Samedi. Dimanel	h. soi	r » r 21 h 31	
Тотаих	144	46 h	-		6 1	1-	•••••	. 52 1	ou 2 j. 4 h.
			3	RÉCAPITU	LATION.		•		
	Sc	jour		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • •	56			•
		•	, ·	Total.	•••••	166 h	ou 6 j:	22. in .	•

De la ligne de la Mer Noire (Constantinople à Trébizonde).

36 VOYAGES PAR AN (1).

STATIONS.	Nombre de lieues marines à parcourie	de	Dates des arriyées,	Heures des arrivées.	Durée de la station	Dates des départs,	Heures des départs.	Temps de marche et de station cumulé.	OESERVATIONS.
			A.	LLER.					
Constantinople Inéboli Sinope Samsoun Kerrassunde Trébizonde	. 80 . 25 1/3 . 22 2/3 . 31	» 97 8 8 40 8	" Mardi. Mercredi Mercredi Jeudi. Jeudi.	•	1 1 7 2	Lundi, Mardi, Mercredi Mercredi Jeudi, »	1	28 9 45	
TOTATA	. 184	64 h.		· - • • • • • • • • • • • • • • • • • •	. 11 h			. 66 h	ou 3 jours.
Séjour				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		_1	•••••	66 h	. ou 2 j. 48 h.
			RE	rour.				•	
Trébizonde Kerrassunde Samsoun Sinope Inéboli Constantinople .	25 31 22 2/3 25 1/3	» 8 10 8 8 27	nimane Lundi . Lundi . Mardi . Mercrec	5 h. n 5 h. s 2 h. r	3 4 1 4	Dimanch Dimanch Lundi Lundi Mardi »	he 7 h. s	11 14 9	
TOTAUX	184	61	h	• • • • • • •	12	h	••••••	73	h. ou 3 j. 1 h.
(4) La compa	gnie exécut	e facultativ	rement un	yoyage p	ar semaine	s, soit 16	voyages er	ı sus du r	ombre réglemen-
Séj	er our tour						. 66		
And the second s			TOTAL				211 h	. ou 8 j. 1	9 h.

De la ligne du Danube (Constantinople à Ibraïla).

36 vovages par an (1).

STATIONS.	Nombre de lieue- marines à parcourir	Nombre d'heures de marche.	Dates des arrivées.	Heures des arrivées.	Durée de la station	Dates des départs.	Heures des départs.	Temps de marche et de station cum ulé.	OBSERVATIONS.
	t	•	ÅΙ	LLER.		.		•	
Constantinople Yarna	49 52 45 2/3 14	18 19 9 8 2	» Mardi. Mercredi Mercredi Jeudi. Vendredi	5 h. s. 1 h. s.	6	Lundi. Mardi. Mercredi. Jeudi. Vendredi »	Midi. Midi. 8 h. m. 5 h. m. 10 h. m.	21	
TOTAUX	134 2/3	56 h.		.4.4.9.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.4.	40 h.			96 h.	ou 4. jours.
Séjouy	• • • • • . • • •	• • • • • • • •	_1	. , <i></i>		l 		92 h	
			RET	OUR.					
Ibraïla	4 14 15 2/3 52	» 5 5 19 18	Samedi. Dimanche Lundi. Mardi. Mercredi	10 h. m 6 h. m	24 12 . 1 . 8	Samedi. Dimanch Lundi. Lundi. Mardi.	10 h. m Midi 5 h. m 11 h. m 2 h. s.	. 26 47 6	
TOTAUX	. 134 2/3	49 h		•	. 45 h		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	94 h	ou 3 j. 22 h.
(1) La période postes et la comp A partir de l'o	ngnie cond	essionnair	e, ordinair	cment ver	s le mois	e époque d'ayril.	oncertée (entre l'adn	ninistration des
Alle Séjo Reto	ur		**************************************	ECAPITU	LATION.	*	96 h. 22 94		
							212 h.	ou 8 j. 20	h.

No 1. Tableau des coïncidences à Alexandrie des paquebots des lignes de Syrie et rentrant à Marseille (voie de Messine) au point de vue des expéditions des escales de

d'Egypte avec indication des résultats de l'emploi des paquebots de la ligne d'Egypte la côte de Syrie sur France. (Dernier trimestre de 1862 et premier semestre de 1863.)

					w 20				1		1	_		A Administra	<u> </u>				
DATES des départs]			· YOYAGE D' s aux stati			Dates	Délai de	MGNE D	-		Temps	écoulé jus du jour	squ'à l'arri du passage			mpter	
de Marseill	le .							d'arrivée	coinci-					Ì		-			OBSERVATIONS.
pour Smyrne et	^e Mersi	sina.	exandre(te	Lattaquié	Tripoli.	Beyrouth	Jaffa.	à Alexandrie.	dence à Alexandrie.	Alexandrie.	_		Mersina.	Llexandrette	Lattaquié	Tripoli.	Beyrouth	Jaffa.	
Alexandri 1	9	2	3	4	5	6	7	8	9	Départs.	Arrivée.	SECTION OF	12	13	14	15	16	17	18
á oct.	17 00	ct. 1	8 oct.	19 oct.	20 oct.	21 oct.	24 oct.	26 oct.	3 jours.	29 oct.	4 nov.		18 jours.	17 jours.	l6 jours.	15 jours.	14 jours.	11 jours.	Les Directeurs et les Distributeurs des points
18 —	29 .	_ 3	0 —	31 —	31	1 nov.	5 nov.	4 nov.	5 —	9 nov.	15 -	S. 21.7 (2000)	17 —	16 —	15 —	15 —	14 —	12 —	de la côte de Syrie indiqués dans ce tableau devront profiter des passages des paquebots allant
1 nov	. 12 n	iov. 1	3 nov.	14 nov.	14 nov.	15	17 —	18 —	1	19 —	25 —		13 —	12 —	11 —	ii —	10 —	9 —	dans le sens d'Alexandrie pour leurs expéditions
15 —	26	- 2	27 —	28 —	28 —	29 —	i déc.	2 déc.	7 -	9 déc.	15 déc.	A CONTRACTOR	19 —	18 —	17 —	17 -	16 —	14 —	à destination en France. Ils auront loujours à se servir de cette voie plutôt que d'attendre le
29 —	10 đ	déc.	11 déc.	12 déc.	12 déc.	13 déc.	15 —	16 —	5 -	19 déc.	25 —	A STATE OF THE STA	15 —	14 —	13 —	15 —	12	10 —	prochain retour du paquebot rentrant d'Alexandrie à Marseille par Smyrne. En un mot, les passages
13 déc	. 24		25 —	26 —	26 —	27 —	29 —	50 —	10 —	9 jany.	15 jany.	riska pedinak	92 —	21 —	20	20 —	19 —	17 -	alternatifs dans chaque sens seront à employer comme par le passé.
27 —	. 7 j	jany.	8 jany.	9 jany.	9 jany.	10 janv.	12 janv.	13 jany.	7 —	19	25 —	2	18 . —	17 -	16 —	16 —	15 —	14 —	
10 jan	v. 21		22 —	23 —	23 —	24 —	26 —	27 —	2 —	20	4 fév.	estation in the same	14	13 —	12 —	12 —	11 -	9 —	
24 -	- 41	fév.	5 féy.	6 fér.	6 féy.	7 fév.	9 iév.	10 fév.	coïncidence immédiate	10 fév.(1	16 -	Unispectation.	12 —	11	10 —	10 —	9 —	7 -	(4) Départ le 40 au lieu du 9, pour attendre le poquebot de la ligne de Syrle.
7 fév	18	-	19 —	20 —	20 —	21 —	23 —	24 —	5 jours	1 mars (2	7 mars.	25	17. —	16 —	15 —	15 —	14 —	12 —	(2) Le mois de février 1863 n'a que 28 jours.
21 -	_ 4:	mars.	I mars	6 mars	. 6 mars	. 7 mars	. 9 mars	. 10 mars	coïncidenc immédiate	e 10 — (5	16 -	Sport Bridge	12 —	11 -	10 —	10 —	9 -	7 -	(3) Départ le 10 au lieu du 9, pour attendre le paquebot de la ligne de Syrie.
7 ma	ars. 18	_	19 —	20 —	20 —	21 —	23	24 —	5 jours	. 29 —	4 avril.	Section of the sectio	1 7 —	16 —	15 —	15 —	14 —	12 —	
21 -	_ 1	ayril.	2 avril	. 3 ayril	3 avril.	4 avril	. 6 avril	. 7 avril	. 2 -	9 ayril	. 15 -		14 —	15 —	12 —	12 -	i1 -	9 -	
4 av	ri]. 15	· —	16 —	17 —	17 —	18 —	20 —	21 —	coïncident immédiate	24 — (4	4) 27 —		12 —	11 —	10	10 —	9 —	7 —	(4) Départ le 21 au lieu du 19, pour attendre le paquebot de la ligne de Syrie.
18 -	_ 29		30 —	1 mai.	. 1 mai.	2 mai.	4 mai.	5 mai,	4 jours	9 mai.	13 mai.		16 —	15 —	14 —	14 —	13 —	11 —	
. 2 m	ai. 13	3 mai.	14 mai.	15 —	15 —	16 —	18 —	19 —	coïnciden immédiat	ce 19 —	25 —		19 —	11 -	10 —	10 —	9 —	7 -	
16						1	ŀ	1			. 15 juin.			18 —					
30	ĺ]		- 1	, ,	1	ì	- 1	25 —			14 —					
			Ì								let 15 juille		()	- 20 -	İ	ļ	-	1	
27	- 8	8 juille	t 9 juil	let 10 juil	llet 10 juil	let 11 juil	let 13 juil	let 14 juill	let 5 —	19 —	25 -			16 –	15 -	15 -	14	12	

BULL. MENS. Nº 86.

Tableau des coïncidences à Alexandrie des paquebots des lignes nouvelles N. 2.de l'emploi à faire des paquebots de la ligne d'Égypte (Marseille à

LIGNE D'ÉGYPTE. Délai VOYAGE D'ALLER. Délai VOYAGE DE RETOUR. Passage aux stations de: VOYAGE DE RETOUR. Passage aux stations de:	
dence	
Départs. Arrivées. Alexandrie Départs. Arrivée. Jaffa. Beyrouth Tripoli. Lattaquié Alexandrette	Mersina.
1 2 5 4 5 6 7 8 9 10	11
19 oct. 25 oct. 2 jours. 27 oct. 15 nov. 28 oct. 29 oct. 50 oct. 50 oct. 51 oct.	l nov.
29 - 4 nov. 6 - 10 nov. 27 - 11 nov. 12 nov. 15 nov. 15 nov. 14 nov.	
9 nov. 45 — » » » » » » »	>>
19 - 25 - coincidence 25 - (1) 11 déc. 26 - 27 - 28 - 28 - 29 -	50 —
129 — 5 déc. 5 jours. 8 déc. 25 — 9 déc. 10 déc. 11 déc. 11 déc. 12 déc.	15 déc.
$\begin{vmatrix} 9 \text{ déc}, & 45 \ - & & & & & & & & & &$	27 —
].
19 — 25 — " " " " " " " " " " " " " " " " " "	»
9 jany, 15 — 4 — 19 — 5 févr. 20 — 21 — 22 — 22 — 25 —	24 —
	7 lévr.
29 — 4 févr. » . » » " " » » "	»
9 féyr. 45 — 1 — 16 — 5 mars. 17 — 18 — 19 — 19 — 20 —	21 —
19 - 25 - 5 - 2 mars. 19 - 5 mars. 4 mars. 5 mars. 6 mars	
28 - 6 mars. » » » » » »	»
$9 \text{ mars.} \ 15 - 14 - 16 - 2 \text{ avril.} \ 17 - 18 - 19 - 19 - 20 - 19 - 19 - 19 - 19 - 19 - 19 - 19 - 1$	21
For 12	4 avril.
29 — 4 avril. 9 — 15 avril. 50 — 14 avril. 15 — 16 — 16 — 17 —	18 —
9 avril. 15 — " " " " " " " " " " " " " " " " " "	20
19 - 25 - 2 - 27 - 14 mai. 28 - 29 - 50 - 50 - 4 mai.	1 . 1
20 — 5 mai. 6 — 14 mai 28 — 12 mai. 13 mai. 14 mai. 14 mai. 15 —	16 —
9 mai. 15 » » '2 » » »	>>
19 — 25 — reineidence 25 — 11 juin. 26 — 27 — 28 — 28 — 29 —	30 —
29 — 4 juin. 4 — 8 juin. 25 — 9 juin. 10 juin. 11 juin. 11 juin. 12 juin.	15 juin.
9 juin. $ 15 - 7 - 22 - 9 juillet 25 - 24 - 25 - 26 - $	27 —
	»
29 — 5 juil. 1 — 6 juillet 23 — 7 jnillet 8 juillet 9 juillet 10 juillet	at 11 juillet

⁽¹⁾ Départ reporté du lundi 24 au mardi 25 novembre, pour attendre le paquebot de la ligne d'Egypte.

L'Égypte et de Syric (dernier trimestre de 1862 et premier semestre de 1863), avec indication viergudrie par Messine), pour les expéditions sur les escales de Syrie.

Mexandr	rie par 1	i essine),	pour te	s expédi	lions sur	les escales de Syrie.
Temp	s écoulé e et l		part de Ma ix stations		ol. 1)	
jaffa.	Beyrouth	Tripoli.	Lattaquié	Alexandrette	Mersina.	OBSERVATIONS.
12	13	14	15	16	17	18
9 jours.	10 jours.	11 jours.	11 jours.	12 jours.	13 jours.	— Expédier par ce départ de Marseille pour toutes les stations indiquées dans ce tableau.
	14	15 —	15 —	16 —	17 —	— On expédiera utilement par ce départ pour toutes les stations indiquées dans ce tobleau, attendu qu'il n'y aura par de déport de Marseille (voie de Smyrne)
n	>)	»	>>	>>	»	ntre le 18 octobre et le 1 ^{cr} novembre. — A ce départ de Marseille, n'expédier que pour la
10 —	8 — 11 —	9 — 12 —	9 — 12 —	10 —	14 —	Expédier pour toutes les stations indiquées dans ce tableau.
44 —	(5	16 —	16 —	17 —	18 —	— Expédier pour toutes les stations indiquées dans ce tableau, attendu qu'il n'y a pas de départ de Marseille (voie de Smyrne) entre le 29 novembre et le 15 décembre.
» 8 —	»	»	" 10 —	» 11 —) 12	A ce départ n'expédier que pour Alexandrie. Expédier pour toutes les stations indiquées dans
.11	12 —	13 —	13 —	14	15 —	ce tableau.
45 —	16	17 — »	17 — »	18 ~	19 —	— Expédier pour toutes les stations indiquées dans ce tableau, attendu qu'il n'y a pas de départ de Marseille (voie de Smyrne) entre le 10 et le 24 janvier. — A ce départ de Marseille, n'expédier que pour Alexandrie.
s —	9 —	10 -	10 —	11 —	12 —	Expédier pour toutes les stations indiquées dans
12 — »	13 ») »	»	>	>>	— A ce départ de Marseille, n'expédier que pour Alexandrie.
8	9	10 -	10	11 -	12 —	Expédier pour toutes les stations indiquées dans
16 —	17 —	18 —	18 —	19 -	20 —	- Expédier pour toutes les stations indiquées dans ce tableau, attendu qu'il n'y pas de départ de Marseille (voie de Smyrne) entre le 21 mars et le
»	'n	»	»	`%	»	4 avril. — A cedépart de Marseille, n'expédier que pour Alexandrie.
3 —	10 —	11 -	11 —	12 -	15 —	— Expédierpour toutes les stations indiquées dans ce tableau.
13 <u> </u>	14 —	15 —	15 —	16 —	17	— Expédier pour toutes les stations indiquées dans ce tableau, attendu qu'il n'y aura pas de départ de Marseille (voic de Smyrne), entre le 18 avril et le 2 mai.
,	>>	"	>>	»	»	— A ce départ de Marseille, n'expédier que pour Alexandrie.
7 -	8 -	9 -	9 -	10	11 —	Expédier pour toutes les stations indiquées dans ce tableau.
14 —	15 —	16 —	16 —	17 -	18 —	— Expédier pour toutes les stations indiquées dans ce tableau, attendu qu'il n'y aura pas de départ de Marseille (voic de Smyrne) entre le 50 mai et le 13 juin.
>	"	»	»	»	»	— A ce départ de Marseille, n'expédier que pour Alexandrie.
8 -	9 —	10 -	10 —	11 -	12 —	— Expédier pour toutes les stations indiquées dans ce tableau.

2º DIVISION.

Bureau des articles d'argent. erratum au bulletin mensuel, nº 85, circulaire nº 264, page 324.

3e ligne de la circulaire, au lieu de:

Reçoit des fonds de subvention,

Lisez:

Fournit des fonds de subvention.

Les agents devront opérer, sans retard et au moyen d'un renvoi, la correction qui vient d'être indiquée. BULL. MENS. Nº 86.

tre DIVISION.

20 BUREAU. Bâtiments en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer.

Correspondance étrangère.

Nota. L'Administration des Postes sait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer; mais elle ne saurait assimmer cepéndant que les bâtiments ci-oprès désignés partiront exactement aux jours indiqués. — Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs seuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS LA 6º COLONNE.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur.

V. signifie bâtiment à voiles.

C. signific Commerce.

			SALES AND ADDRESS OF				
d'or- dre.	destinations.	DATES des départs.	ronts de départ.	noms des bâtiments.	naturk des bâtiments	TON- NAGE.	capitaines, armaieurs ou agents.
1 1	2	3	4	5	G	7	8
ACCUMENT AND	a I grain years de parter en embrent entre mercranet en			-	-	-	2- Franchistative Anti-Activity
							j

§ 1er. — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (A).

1	Guadeloupe	fer novembre	Le Hayre	Rose-Marguerite	v .	C.	400	Delabaharaye.
2	Guadeloupe	30 novembre.	Le Havre	Duguay-Trouin	γ.	C.	500	Baucher.
3	Martinique	3 novembre.	Le Havre	Jeanne-Marie	v.	C.	350	Verre.
4	Martinique	25 novembre.	Le Havre	Léon-Lacoste	v.	C.	300	Mulot.
5	Réunion	1er novembre	Le Hayre	Saint-Augustin	ν.	C.	450	Quesnel.
6	Réunion	25 novembre.	Le Hayre	Jaya	v.	C.	550	Barbey.

§ 20.-- Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers d'outre-mer (B).

7	Bahia	1er novembre,	Le Havre	Uruguay	γ.	C.	500	Barbey.
8	Buénos-Ayres	20 novembre.	Le Hayre	Raune	v.	c.	550	Quesnel.
9	Carthagène	1er novembre	Le Bayre	Maréchal-Harispe.	v.	c.	300	Binos.
10	Havane (La)	10 novembre.	Le Hayre	Alice-Drouhet	y.	C.	400	Dauré.

- (*) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des lettres ordinaires et des imprimés de loute nature. L'affranchissement est facultatif pour les iettres; il se compose du droit fixe d'un décime pour port de voie de mer et de la taxe territoriale applicable, en cas d'affranchissement, aux lettres du même poids circulant en France de bureau à bureau. Les imprimés doivent être affranchis jusqu'au port d'embarquement désigné dans la 4e colonne, à raison de 4 cent. par 40 grammes ou fraction de 40 gr.
- (B) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des lettres ordinaires, des échantillons de marchandises et des imprimés de toute neture. Ces objets doivent être afranchis jusqu'au port de débarquement désigné dans la 2e colonne. La taxe d'affranchissement pour chaque lettre est de 60 c. par 7 gr. 1/2 ou fraction de 7 gr. 1/2. Le taxe d'affranchissement pour chaque échantillon est de 60 cent. par 22 gr. 1/2 ou fraction de 22 gr. 1/2. La taxe d'affranchissement pour les imprimés est de 8 cent. par 40 grammes ou fraction de 40 grammes.

Kos l'or- dre.	destinations.	datës des départs. 3	ponts de départ.	nons des bâtiments. 5	nature des bâtiments 6	TON- NAGE.	capitaines, armateurs ou agents.
11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 12 22 22 22 22 22 23 24 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25	Porto-Cabello Rio-de-Janeiro Rio-de-Janeiro Rio-Grande Sainte-Murthe Saint-Thomas Trinidad Valparaiso	1er novembre 10 novembre 10 novembre 1er novembre 20 novembre 10 novembre 10 novembre 10 novembre 10 novembre 1er novembre 10 novembre	Le Havre. Paquet-do-Havre. Guatemala Fleur-du-Para Quito Molière Quesnel Fleur-du-Para Adèle Havre Guimili Alix Peri Victoria Victoria Real-Pedro Maréchal-Harispe Elisabeth Joséphine Golconde	V. C. V. C.	100 600 500 500 450 100 300 400 250 100 650 250 500 450	Mazurier. Sevestre. Isabelle. Bigot. Mazurier. Hormel. Ferrère. Binos. Cauvin. Chourito. Barbey	

2° FAITS DIVERS.

Je DIVISION.

ACTES DE PROBITÉ.

Divers actes de probité ont été signalés à l'Administration, à l'éloge des facteurs ci-après dénommés, qui se sont empressés de remettre ou de faire remettre aux personnes qui les avaient perdus, des sommes plus ou moins importantes et des objets précieux trouvés dans le cours de leur tournée :

Lécuyer, facteur chef, à Bourg-en-Bresse (Ain);
Dobigny, facteur rural, à Coudray-sur-Germer (Oise);
Lacroix, facteur local et rural, à Montcenis (Saòne-et-Loire);
Philippe, facteur rural, à Bourg-Saint-Maurice (Savoie);
Dehons, facteur de ville, au Havre (Seine-Inférieure);
Pujos, facteur rural, à Riguepeu (Gers).

ACTES DE COURAGEUX DÉVOUEMENT.

Le sieur Manoux, facteur rural à Ussel (Corrèze), a fait preuve d'intelligence et de courage en mettant la justice sur les traces d'un malfaiteur très-dangereux dont l'arrestation a, par suite, été opérée.

Le sieur Saimpont, facteur rural, à Aulnay-de-Saintonge (Charente-Inférieure), s'est courageusement jeté à la tête d'un cheval emporté et est parvenu à s'en rendre maître en courant les plus grands dangers.

Le sieur Fortier, facteur rural, à Beaumont-du-Gâtinais (Seine-et-Marne), a accompli un acte de courageux dévouement, en se jetant au-devant d'un cheval attelé qui avait pris le mors aux dents.

Les sieurs Verrier, facteur rural, à Delle (Haut-Rhin), Buffet, facteur rural à Carantoir (Morbihan), Hinfray, facteur rural à Fontaine-le-Dun (Seine-Inférieure), se sont distingués dans des incendies.

De tels actes honorent trop les sous-agents pour que l'Administration ne les porte pas à la connaissance de tous.

RELEVÉ des mesures disciplinaires prononcées pendant le mois de septembre 1862 par le Conseil d'administration des Postes.

3c DIVISION.

ier Bureau.

1re PARTIE. - AGENTS.

		ET QUALITÉ	S DES AGE	NTS.	•
DETAIL	Service d'exploita-		Service département	s.	NATURE
des	tion	1		3	des
FAUTES COMMISES.	à Paris. —— Commis.	Directeurs.	Commis.	Distributeurs.	PUNITIONS.
1 .	2	3	4	5	6
Absence irrégulière pen- dant les heures de va- cation.))	»	ე	7)	Retenues de 1 et 2 jours de traitement.
Absence non autorisée	1)	2	1.	»	Retenues de 2 à 15 jours de traitement,
Déficit	36	1)	»	Radiation des cadres.
Dépêche expédiée tardive- ment.	»	>>);	1	Retenue de 5 jours de traitement.
Désordre de gestion) }	1	>>	ול	Retenue de un mois de traitement.
Dissimulation d'erreurs si- gnaléces par un corres- pondant.	"	1	'n	'n	Retenue de 5 jours d traitement.
Faits d'indélicatesse	>>	»	1	1	Révocation.
Faits d'indiscrétion	»	1)	'n	Retenue de 2 jours d truitement.
Fausse direction de dépê- ches ou de chargement.	1	2	>>	1	Retenues de 2 à 5 jour de traitement.
Inconduite	>-	· »	1.	3)	Changement de résidence
Insubordination et résis- tance aux ordres de l'Administration.	»	1	2	x	Retenue de 5 jours de traitement.—Change ment de résidence.
Irrégularités en matière de chargement.	»	4	נל	>>	Retenues de 2 à 10 jou - de traitement.
A reporter	'n	13	7	3	

	NOMBRE E	T QUALITÉS				
DÉTAIL des	Service d'exploita- tion	•	Service lépartemen	NATURE - des		
FAUTES COMMISES.	à Paris.	IFS.	is.	eurs.	PUNITIONS.	
TAUTIN COMMICES.	Commis.	Directeurs	Commis	Distributeurs		
1	2	3	4	5	- 6	
Report	1	13	7	3	·	
Manque d'égards envers le publi c.	21	>>	1	,	Retenue de 2 jours de traitement.	
Négligence dans le service	y	9	1	, b	Retenues de 2 à 5 jours de traitement.	
Perte de la confiance du public.	**	i .	72	1	Changement de résidence avec diminution de traitement.	
Retard dans l'expédition d'un chargement.) »	1	>>	, »	Retenue de 5 jours de traitement.	
Retard dans l'envoi de do- cuments de service.	21	1))	>>	Remboursement de frais d'exprès s'élevant à 26 fr. 70 c.	
Tolérance coupable à l'é- gard d'un sous-agent.	- »	1	þ	. 11	Retenue de 5 jours de traitement.	
•						
	 				•	
					·-,	
					·	
Totaux	1	26	9	4		
	*					
Nombre d'agents punis	••	40				

28 PARTIE. - SOUS-AGENTS.

	NOMBRE ET QUALITÉS des sous-agents.								
DÉTAIL	Service							NATURE	
des	de						Service des burea		
PAULES COMMISES.	Facteurs- hoftiers.	Eacteurs de ville.	Facteurs locaux.	Facteurs ruroux.	Gardiens de bureau.	Courriers- convoyeurs.	Chargeurs.	ambulant — Gardien de burea	PUNITIONS.
1.	2_	3	4	5	6	7	8	9	10
Abandon de fonctions Absence non autorisée	1	"	» 1	2 *))))	ນ); ;;	» »	Révocation. Retenue de 2 jours de traitement.
Abus de confiance		*	»	2	>>	"	>>	»	Révocation.
Conservation illicite d'objets de correspondance. Dettes		1)	,,	1))))	» »	>>	1	Révocation. Changement de résidence Radiation des ca- dres.
Distribution confiée à de tiers.	s n	33	,,	9	>	,,	v	. 1	Retenues de 1 à 5 jours de traitement. — Change ment de résidence.
Distribution de corres pondunces non soumise à la taxe.		»	*T	2	»	>>	"	,	Retenue de 2 jours de traitement. —Change ment de tournée ave perte de traitement.
Erreurs dans l'échang des dépèches.	ge P	,,	,,	33	»	3	,	, ,,	Retenue de 5 jours d traitement,
Faits d'indélicatesse	. "	,	9	2 8	n	'n	,	» »	Révocation.
Frande en matière d'o troi.	e- \ '	,	, ,	נכ כ	,,	1)	1	1	Changement de service.
Insubordination		, 5	2	9	2	, , , ,,		»	Retenues de 2 à 5 jours de traitement. — Sus pension de fonction pendant 25 jours Changement de rés dence.
Insulfisance		n :)	» .	. :	, ,	,	» "	Rudiation des cadres.
Intempérance))	1	2 1	2	1		>> >>	Retenues de 2 à 5 jour de traitement. — Su pension de fonctio pendant un mois. Changement de tou née. — Changement résidence avec din nution de traiteme — Révocation.
A reporter		»	3	6 4	10	1	4	1	2

	NOMBRE ET QUALITÉS DES SOUS-AGENTS. Service des départements. Service								
DÉTAIL								Service	NATURE
des	-s :		rs	r.s	ns au.	rs- irs.	rs.	des bureaux ambulants.	des
FAUTES COMNISES.	Facteurs- boitiers.	Facteurs de ville.	Facteurs locaux.	Facteurs ruraux.	Gardiens de bureau	Courriers- convoyeurs	Chargeurs	Gardiens de bureau.	PUNITIONS.
· {	ð	3	4.	5	6	7	8	9	10
Report	'n	3	6	40	1	4	1	2	
Lettre perdue en cours de tournée.	'n	>>	»	1	>>	»	,,	>>	Retenue de 5 jours de traitement.
Monquement au service	'n	>;	>>	2	,,	>1	٠.	> -	Retenues de 5 à 10 jours de traitement.
Mauvais service Négligence dans le service.	5	» 5	1 1	11	» 4	22))))	» »	Révocation. Retenues de 2 à 10 jours de traitement.
Non- approvisionnement de timbres-postes.	j a	,,	4	>>	,,	×	»	35	Retenue de 1 jour de traitement.
Non-déclaration d'une let- tre recueillie et distri- buable en cours de tournée.		***	,,	1	,	»	»)1	Révocation.
Ouverture d'une boîte ru- rale en dehors de la tournée.	•	>>	»	1	3)	>1) 	3	Retenue de 5 jours de traitement.
Perte de la confiance di public	al »	»	»	2	n)	,	,)	Révocation.
Rentrée tardive au bureau	. »	»	, ,	4	. } 22	יג	,	»	Retenues de 2 à 5 jours de traitement.
Retards dans la distri bution.	_ »	מ	.] 53	2	, a)		»•	Retenues de 2 à 5 jours de traitement.
Torts de conduite privée	. 1	1		3	·	,		33 B	Changement de tournée ou de résidence.
Tournée intervertie	. 77)))):	1	ינ	,		» »	Retenue de 2 jours de traitement.
					_	_	_ -		
TOTAUX	. ;	1 1	9	9 6	8	2	4	1 2	
Nombre de sous-ager punis	1 44								

Paris, imprimerie Paul Dapont, rue de Grenelle-Saint-Ronoré, 45.